

# DÉVELOPPEMENT DES ATHLÈTES

## Politique de l'équipe provinciale



**SPEED  
SKATING  
NEW BRUNSWICK  
PATINAGE  
DE VITESSE  
NOUVEAU-BRUNSWICK**

**Du 1<sup>er</sup> novembre**

**au 15 avril 2025**

**En ligne à <https://speedskatenb.ca/provincial-team/>**

Les mises à jour approuvées le 23 octobre sont en caractères rouges.

## Politique de l'équipe provinciale de PVNB (saisons 2023 à 2025)

### Table des matières

	<u>Page</u>
1.0 <b>Introduction</b>	3
2.0 <b>Termes et définitions</b>	4
2.1 Programme de l'équipe provinciale	4
2.2 Admissibilité	4
2.3 Catégories d'âge	4
2.4 Protocole d'accord	5
2.5 Événements sanctionnés	5
2.6 Temps	5
2.6.1 Temps inexacts	5
2.7 Critères de classement de PVNB	6
2.8 Normes	6
2.8.1 Normes de financement	6
2.8.2 Normes pour le déplacement d'une voie	6
3.0 <b>Événements de l'équipe provinciale</b>	7
3.1 Équipe provinciale	7
3.2 Camps de l'équipe provinciale	7
3.3 Championnats canadiens jeunesse	7
3.4 Compétitions au Québec	8
3.5 Exceptions aux règles	9
3.5.1 Patineurs hors province (admissibles à Jeunesse Canada)	9
3.5.2 Maladies et blessures	9
3.5.3 Démonstration d'une bonne condition physique au retour d'une maladie ou d'une blessure	9
3.6 Événements nationaux : longue piste et courte piste	10
3.6.1 Comment se qualifier pour les événements nationaux sur longue piste	10
3.6.2 Comment se qualifier pour les événements nationaux sur courte piste	11
4.0 <b>Soutien à l'équipe provinciale</b>	12
4.1 Aide allouée aux patineurs	12
4.1.1 Financement individuel	12
4.1.2 Coûts des entraîneurs	13
5.0 <b>Conduite, discipline et appels, et sport sécuritaire</b>	13
<b>Annexe A. Exemptions générales et à la demande d'un entraîneur</b>	15

## **1.0 Introduction au programme de l'équipe provinciale de Patinage de vitesse Nouveau-Brunswick (PVNB)**

PVNB appuie le développement à long terme des athlètes en mettant en œuvre des programmes appropriés à cet égard. L'organisme souscrit au modèle de développement à long terme de l'athlète de Patinage de vitesse Canada (PVC).

Les athlètes passent par plusieurs stades de développement physique, cognitif et émotionnel au fur et à mesure qu'ils acquièrent des compétences fondamentales comme l'agilité, l'équilibre, la coordination et la vitesse. Les athlètes pratiquent un sport pour diverses raisons sociales, physiques, émotionnelles et compétitives. Tous les athlètes sont aussi importants les uns que les autres et continueront, espérons-le, à pratiquer un sport tout au long de leur vie.

Au Nouveau-Brunswick, ce sont les responsables des programmes des clubs qui assument la responsabilité de recruter et d'éduquer les jeunes athlètes au sport du patinage de vitesse. À mesure que les athlètes prennent de la maturité, PVNB complète les programmes des clubs en offrant aux patineurs déterminés des occasions de se réunir et de s'entraîner. Parfois, il s'agit de patineurs déterminés provenant d'autres provinces. PVNB apporte également son aide sous forme d'entraînement et de soutien à des patineurs sélectionnés pour qu'ils participent à des événements déterminés.

Ce document présente les politiques et les lignes directrices qui régissent le programme de l'équipe provinciale de PVNB.

Les objectifs du programme de l'équipe provinciale de PVNB consistent à *fournir à nos patineurs l'occasion de faire ce qui suit :*

- a) Développer la performance individuelle en patinage par l'exposition à l'entraînement avancé et à la compétition.*
- b) Perfectionner les aptitudes à la vie quotidienne de nos patineurs par le leadership et les expériences positives.*
- c) Former des équipes de patineurs néo-brunswickois qui, individuellement et collectivement, atteignent leur plein potentiel.*
- d) Former les entraîneurs, les gérants et les officiels grâce à l'expérience et à la formation acquises lors des événements des équipes provinciales.*

L'équipe de développement des athlètes de PVNB se réserve le droit d'apporter des modifications en fonction de changements imprévus dans les compétitions à l'échelle nationale et provinciale.

## 2.0 Termes et définitions

### 2.1 Programme de l'équipe provinciale

Le programme de l'équipe provinciale comprend tous les événements appuyés par le comité de développement des athlètes et des entraîneurs (DAE) dans le but de développer les athlètes à leur plus haut potentiel. Les événements comprennent des camps d'entraînement à l'intérieur et à l'extérieur de la province ainsi que des compétitions dans les disciplines du patinage de vitesse sur courte piste et sur longue piste.

### 2.2 Admissibilité

Un patineur doit être inscrit auprès de PVNB et s'entraîner dans la province au cours de cette saison de patinage pour être admissible au programme de l'équipe provinciale. De plus, les patineurs doivent résider dans la province ou maintenir une résidence dans la province (à savoir la maison d'un parent) et suivre un programme d'entraînement supervisé en patinage de vitesse dans un club ou un centre d'entraînement reconnu à l'extérieur de la province.

### 2.3 Catégories d'âge

PVC détermine la catégorie d'âge d'un patineur en fonction de l'âge de ce dernier au 1<sup>er</sup> juillet de chaque saison de patinage. PVNB n'offrira pas d'activités d'équipe provinciale avant le stade de développement « S'entraîner à s'entraîner », qui est de 11 ans.

Voici un graphique des étapes du DLTA et des compétitions offertes :

LTPAD Stage (some will enter stages earlier/later than others)	Age as of July 1st of skating season	Competitions Framework <small>*qualification needed</small>					
		Provincial (Club and SSNB)	National (SSC)	Long Track (NS,FPVQ,SSC)	Quebec Level (FPVQ)	International LT/ST (ISU)	Canada Games (2027/2031 only) (CGC)
Active Start	4-5	Club Based Learn to Skate					
Fundamentals	5-8	Mini Meets (club/provincial)					
Fundamentals/Learn to Train	9-11	Provincial and Atlantic Based Meets		Nova Scotia, Quebec Centre, Canada Youth (11-13 years)* etc	Interegionale (age TBC)		
	11						
	12		Canada Youth ST*	Canada Cup *	Provincial*		
	13 (C1)						
Train to Train	14 (C2)		Canada Juniors 14-15 & Finale*	Canadian Junior Selection*/Canada Cups	Provincial/Elite*	World Juniors, FISU and World Cups/Championships *	Long Track and Short Track eligible*
	15 (B1)		Canada Juniors 14-15, Canada Juniors & Finale*				
Learn to Compete	16(B2)		Canada Juniors 16-18, Canada Juniors & Finale *	Canada Cup *	Provincial, Elite, University Circuit (1 day)*	World Cup, FISU and Championships *	Long Track Eligible*
	17 (A1)						
	18 (A2)			Canada Cups			
Train to compete	19						
	20				World Masters*		
Learn/Train to win or active for Life	21+						
	30+		Special Olympics				
Special Olympics	Special Olympics						

## **2.4 Protocole d'accord**

Il s'agit des résultats officiels de la compétition, diffusés par le compilateur en chef et fournis par l'organisateur de l'événement. Le protocole indique le temps et la position de chaque patineur pour chaque distance parcourue, ainsi que le nombre total de points obtenus par le patineur. Le protocole est accepté comme le record « officiel » d'un événement dûment sanctionné.

## **2.5 Événements sanctionnés**

Un événement sanctionné est un événement qui a obtenu la sanction écrite d'une association provinciale ou territoriale, ou encore d'une autre association membre de l'Union internationale de patinage (UIP).

## **2.6 Temps**

Le temps officiel du patineur est enregistré dans le protocole de l'événement. Il peut être obtenu à l'aide d'un chronométrage électronique ou manuel lors d'un événement sanctionné.

Il est communément admis que les chronomètres manuels enregistrent les temps 0,2 seconde plus lentement que les chronomètres électroniques. Pour assurer l'équité, 0,2 seconde est ajoutée à tous les temps enregistrés à la main à des fins de classement.

Les patineurs du Nouveau-Brunswick peuvent utiliser les temps obtenus à la main lors de compétitions sanctionnées dans d'autres provinces pour satisfaire aux normes des compétitions à l'extérieur de la province. Cependant, si l'ajout de 0,2 seconde au temps obtenu à la main entraîne un classement inférieur à celui d'un autre patineur qualifié du Nouveau-Brunswick, le temps obtenu à la main ne peut pas être utilisé.

Les patineurs qui participent à des compétitions par équipe à l'extérieur de la région de l'Atlantique doivent envoyer une copie des résultats de la compétition au directeur technique et au statisticien de PVNB dans un délai de deux semaines s'ils veulent que ces temps soient pris en compte pour les classements et les qualifications de la compétition.

### **2.6.1 Temps inexacts**

Le comité du développement des athlètes (CDA) a le pouvoir d'enquêter et de supprimer les temps incorrectement enregistrés dans les protocoles officiels. L'avis d'intention d'enquêter doit être donné au patineur dans la semaine qui suit l'événement. Si l'événement a lieu en dehors de la région de l'Atlantique, le CDA dispose d'une semaine à compter de la réception du protocole pour envoyer l'avis. Le CDA doit démontrer clairement qu'un temps a été enregistré de façon inexacte ou qu'il a été attribué au mauvais patineur pour le supprimer. Le patineur aura la possibilité de présenter son cas au CDA, soit en personne, soit par écrit.

## **2.7 Critères de classement de PVNB**

PVNB maintiendra une liste de classement de tous les patineurs de compétition âgés de 11 ans et plus. La liste de classement sera publiée après la tenue de la première compétition des Maritimes de la saison et contiendra les temps du 1<sup>er</sup> juillet au 15 avril de chaque saison. Les patineurs seront classés selon les critères d'âge de PVC suivants. Les temps obtenus lors de compétitions à l'extérieur des Maritimes doivent être envoyés au directeur technique de PVNB dans les deux semaines suivant la fin de la compétition en question.

## Politique de l'équipe provinciale de PVNB (saisons 2023 à 2025)

**Si aucun temps de 800 m n'est disponible, les temps de 1000 m peuvent être convertis en utilisant 1000 m \*0,80.**

Patineurs (âge au 30 juin)	Patineurs classés selon les meilleurs temps combinés après la première compétition des Maritimes de l'année
11 (piste de 100 m)	= 400 m temps en secondes + (800 m temps en secondes /2) + (1500 m temps en secondes/3,75)
12 (piste de 100 m)	
13 (piste de 100 m)	
Patineurs juniors 13+ sur piste de 111 m et patineurs seniors	= 500m + (1500 m/3) sur 111m

### 2.8 Normes

Une norme est un niveau de performance, exprimé en temps ou en pourcentage d'un record national. Elle est utilisée pour limiter l'admission dans une épreuve à ceux qui ont une certaine capacité pour des raisons de sécurité, de développement approprié, pour obtenir un groupe plus compétitif, pour limiter le nombre d'athlètes disponibles pour une telle épreuve et, au Nouveau-Brunswick, pour fournir aux athlètes une incitation visible à « s'efforcer d'atteindre la barre ».

Conversion de 400 à 500 = Multiplier par 1,225 (c.-à-d.  $400 \times 1,25 \times 0,98$ )

Conversion de 1500 (100) en 1500 (111) = multiplier par 0,98

#### 2.8.1 Normes de financement

Comme PVNB dispose d'un financement limité, le CDA fixe des normes de financement pour certaines épreuves. Dans ce cas, seuls les athlètes qui atteignent les normes de financement recevront un appui financier.

#### 2.8.2 Norme pour le déplacement d'une voie de 100 m à une voie de 111 m

Principe : le déplacement à la piste de 111 m a pour but de permettre aux patineurs de se qualifier pour les compétitions provinciales ou nationales du Québec une fois qu'ils ont atteint l'âge requis.

Formule :  $400 \text{ m en secondes} + (800 \text{ m en secondes}/2) + (1500 \text{ en secondes}/3,75)$

Âge	Patineur	Patineuse	Notes
10	Reste sur la piste de 100 m	Reste sur la piste de 100 m	
11	Reste sur la piste de 100 m*	Reste sur la piste de 100 m*	
12	132 secondes	135 secondes	Athlètes admissibles à la FPVQ à 13 ans
13	132 secondes	135 secondes	
14+	Choix du patineur ou de l'entraîneur	Choix du patineur ou de l'entraîneur	

Notes :

\*Les patineurs doivent réaliser des temps sur piste de 100 m pour être inscrits sur la liste de classement et pour pouvoir participer aux Championnats canadiens jeunesse.

Les entraîneurs peuvent demander un déplacement de piste par l'intermédiaire du représentant de leur club au CDA, en justifiant la raison de la demande.

### **3.0 Événements de l'équipe provinciale**

#### **3.1 Équipe provinciale**

Le CDA peut imposer des exigences de participation aux camps provinciaux comme condition de sélection pour les épreuves de l'équipe provinciale. Le cas échéant, le comité a également le pouvoir d'accorder des exemptions. Toutes les exemptions doivent être demandées à l'avance, si possible par courriel au directeur technique. Chaque calendrier annuel indiquera les exigences en matière de présence. Les exemptions sont définies à l'annexe A.

#### **3.2 Camps de l'équipe provinciale**

Les camps d'entraînement provinciaux sur glace et hors glace sont conçus pour donner aux patineurs l'occasion d'acquérir de l'expérience au sujet du programme provincial de développement des athlètes, d'être exposés à des méthodes d'entraînement avancées et de faire l'expérience d'un milieu d'entraînement plus compétitif que celui qui peut être offert par un club.

Le CDA établira et publiera les critères d'admissibilité pour chaque camp en fonction de la capacité potentielle de chaque événement et des objectifs du camp.

#### **3.3 Championnats canadiens jeunesse (est) : (11 à 13 ans)**

Les Championnats canadiens jeunesse offrent une occasion importante et très médiatisée de reconnaître les meilleurs patineurs en développement au Canada. Cet événement servira d'introduction aux compétitions nationales où les patineurs représenteront le Nouveau-Brunswick.

##### **Admissibilité :**

- Les patineurs auront participé à au moins trois compétitions sanctionnées sur courte piste, dont au moins une sur la piste de 100 m au Canada atlantique (Î.-P.-É., N.-É. ou N.-B.). Les patineurs devront, à moins d'une blessure, d'une maladie ou d'une autre circonstance atténuante, faire trois distances individuelles d'une compétition de deux jours ou deux distances d'une compétition d'un jour pour que celle-ci soit considérée comme un de leurs événements sanctionnés.

##### **Sélection**

- Pour ces événements, les membres de l'équipe provinciale seront sélectionnés à l'aide de la liste de classement de PVNB (TEMPS DE PISTE sur 100 m ou temps convertis à partir du 111 m), comme décrit à l'article 2.8.
- Le Nouveau-Brunswick a deux places garanties par catégorie d'âge et des places supplémentaires pourraient être disponibles en fonction des inscriptions des autres provinces et territoires.
- La liste de classement pour chaque catégorie d'âge sera fournie à PVC. Ce dernier déterminera le nombre de positions supplémentaires pour le Nouveau-Brunswick dans chaque catégorie d'âge en fonction du nombre de patineurs inscrits par province.

## Politique de l'équipe provinciale de PVNB (saisons 2023 à 2025)

- Les patineurs du Nouveau-Brunswick se verront attribuer des positions en fonction de la liste de classement, en commençant par le premier patineur classé et en continuant vers le bas jusqu'à ce que toutes les positions admissibles aient été remplies ou qu'il n'y ait plus de patineurs du Nouveau-Brunswick qui souhaitent participer à la compétition.
- Tous les athlètes admissibles doivent informer le directeur technique de leur intention de participer aux Championnats canadiens de l'est au moins un mois avant la tenue de la compétition.

### Normes d'admission et de financement :

- PVNB a établi une norme de temps minimum pour la sélection des membres de l'équipe afin de permettre à chaque patineur du Nouveau-Brunswick de participer à d'importantes compétitions et pour établir une « barre à atteindre ».

	Formule : 400 m en secondes + (800m en secondes/2) + (1500m en secondes /3,75) = Temps total en secondes		
	Ex. 47 secondes au 400 m + (1:36 au 800M/2)+(3:00 au 1500M/3,75) = 143 secondes		
<b>11 ans, patineuse</b>		<b>11 ans, patineur</b>	
<b>Temps total en secondes</b>	<b>147 secondes</b>	<b>Temps en secondes</b>	<b>138 secondes</b>
<b>12 ans, patineuse</b>		<b>12 ans, patineur</b>	
<b>Temps total en secondes</b>	<b>146 secondes</b>	<b>Temps en secondes</b>	<b>137 secondes</b>
<b>13 ans, patineuse</b>		<b>13 ans, patineur</b>	
<b>Temps total en secondes</b>	<b>140 secondes</b>	<b>Temps en secondes</b>	<b>133 secondes</b>

Les normes sont fondées sur les temps du patineur ou de la patineuse de la 17<sup>e</sup> place environ dans chaque distance aux Championnats canadiens jeunesse courte piste – est de 2023.

### 3.4 Compétitions au Québec

La Fédération de patinage de vitesse du Québec (FPVQ) sanctionne des événements chaque année afin d'offrir une compétition à ses patineurs émergents.

Il incombe aux patineurs qui se qualifient d'informer le directeur technique de PVNB de leur intention de participer à une compétition provinciale de la FPVQ au moins deux semaines avant la tenue de l'événement.

*Comment se qualifier pour le FPVQ (Québec CP-LP) - (saison 2024-2025)*

<b>Événement</b>	<b>Norme d'entrée requise</b>	<b># de places totales - Inscriptions au Québec = places à l'extérieur du Québec</b>
<b>Courte piste</b>		Le Nouveau-Brunswick connaît 9 jours avant le nombre de places disponibles (le cas échéant)

## Politique de l'équipe provinciale de PVNB (saisons 2023 à 2025)

FPVQ 2 jours Provincial (13+)	500m+1500m/3 < 120 secondes	140 places au total
FPVQ 1 jour Provincial (13+)	500m+1500m/3 < 120 secondes	110 places au total
Université (16+)	500m+1500m/3 < 120 secondes	110 places au total
FPVQ Élite	Les patineurs se sont qualifiés pour la finale de la Coupe Canada, Groupe A Canada juniors, 1er à la compétition provinciale du Québec.	
FPVQ Interrégional (10-12)	400 m + 800 m = 153 s F / 151,5 s M (100 m ST)	110 places au total
<b>Longue piste</b>		
Jeunes (10-12 ans)	400 m + 800 m = 153 s F / 151,5 s M (100 m ST)	128 spots au total
Jeunes (13)	500m + 1500m/3 = 120 secondes (111m ST)	110 places au total
Coupe du Québec (14+)	Aucune norme à moins que plus de 110 compétiteurs, alors les athlètes masculins 16+ = moins 44,61 (500) et les femmes 16+ moins 49,58 (500) - Les athlètes ST qui n'ont pas patiné LT sont exclus de ce critère	110 places au total

### 3.5 Exceptions aux règles

#### 3.5.1 Patineurs hors province (admissibles au programme Jeunesse Canada)

Les patineurs doivent participer à au moins quatre épreuves sanctionnées, dont deux entre le 1<sup>er</sup> janvier et les championnats nationaux en fonction des catégories d'âge.

#### 3.5.2 Maladie et blessures

Si un patineur souffre d'une maladie ou d'une blessure grave qui l'empêche de participer à une épreuve de l'équipe provinciale à l'extérieur de la province ou à une épreuve sanctionnée dans la province, il peut demander qu'un ou plusieurs de ces événements soient comptés dans le cadre de ses obligations de participation en envoyant un courriel au président du CDA et en joignant de la documentation à l'appui, comme des notes du médecin, etc. Le CDA décidera de créditer ou non le patineur pour la ou les épreuves. Une note du médecin indiquant que l'athlète est apte à reprendre l'entraînement et la compétition peut également être demandée.

#### 3.5.3 Démonstration d'une bonne condition physique au retour d'une blessure ou d'une maladie

Si un patineur est classé dans une position de qualification pour sa catégorie d'âge en fonction des temps et qu'il a atteint toutes les normes nécessaires pour la compétition nationale ou régionale, mais qu'il souffre d'une maladie ou d'une blessure importante qui nuit à son entraînement et à sa performance lors des compétitions menant à la dernière compétition de qualification de la saison, il doit démontrer sa bonne condition physique. Une note écrite du médecin l'autorisant à retourner à la

## Politique de l'équipe provinciale de PVNB (saisons 2023 à 2025)

compétition pourrait donc être nécessaire. Dans ce cas, le CDA informera le patineur qu'il doit participer à la dernière compétition de qualification de l'année. Le patineur sera avisé de ce fait au moins 10 jours avant la tenue de la compétition. Il doit terminer la compétition dans une position de qualification par rapport à ses pairs. Par exemple, si trois patineurs masculins de 13 ans du N.-B. sont admissibles aux Compétitions canadiennes de l'est, le patineur en question doit obtenir l'une des trois premières places. Les patineurs continueront d'être classés selon le temps.

### 3.6 Événements de PVC de la catégorie junior et de la catégorie senior sur longue et courte piste

#### 3.6.1 Comment se qualifier pour les compétitions longue piste de PVC

Pour avoir d'autres détails, se reporter au [bulletin de haute performance en longue piste de PVC](#) (n° 210).

Nom	Comment se qualifier
Championnats canadiens Âge : 16 ans et plus	Top 30 (500/1000/1500) Top 24 (3000W/5000M) Top 12 (5000W/10000M) - Times 1er juillet 2023 - 3 octobre 2024
Junior canadien Âges : 16 ans et plus	Doit atteindre un temps de qualification valide tel qu'indiqué à l'annexe C et être classé parmi les 30 meilleurs temps de la saison au 1500m du 1er juillet 2023 au 25/24 novembre.
Coupe Canada 1 Âges -16 ans et plus	500/1000/1500 - top 20 des Championnats canadiens + 10 par temps 3000W/5000M - 24 patineurs - 16 des Championnats canadiens + 8 par temps 5000W/10000M - 12 au total avec 8 des Championnats canadiens + 4 par temps - tous les temps entre le 1er juillet et le 15 décembre 2024. Les patineurs doivent également respecter les normes de l'annexe C du bulletin LT HP
Junior 14-15 ans 14-15 ans	Voir le Bulletin Néo Junior de PVC pour tous les détails Toutes les inscriptions acceptées - heures à partir du 1er juillet 2023 NB Standard : 500 de moins de 50 ans Femme et moins de 46 Hommes Pas de norme d'heure nationale 2 places mises en quarantaine par OSP / Total de 40 à l'échelle nationale
Canada Jeunesse 11-13 ans Âges 11,12,13	Voir le bulletin national de SL pour les jeunes de SPC 2 patineurs par âge/sexe identifié Norme du NB basée sur 500m d'ici le 19 janvier 2025 : 11F (moins de 55,5) /11M (moins de 55,5)

Politique de l'équipe provinciale de PVNB (saisons 2023 à 2025)

	12F (U53.2)/12M (U53.0) 13F (moins de 50,5)/13M (moins de 47,8)
Finale de la Coupe Canada  15 ans et plus	40 patineurs en 500/1000/1500 du classement canadien + 10 par temps 32 patineurs en 3000W/5000M - 24 par classement et 8 par temps 12 patineurs en 5000W/10000M - 8 par rang et 4 par temps  Pour la finale de la Coupe Canada, les athlètes doivent également respecter les temps de qualification à l'annexe C du bulletin LT HP.

### 3.6.2 Comment se qualifier pour les compétitions de PVC sur courte piste

Consulter le [bulletin de PVC sur la haute performance en courte piste](#) pour d'autres détails.

Nom	Athlètes présents par sexe	Provincial Minimum	Processus d'admissibilité
Championnats canadiens Montréal Âge : 16 ans et plus	40	NON	1) 30 du classement canadien 2023-24 2) Demandes d'adieu et nouvelle génération 3) Via 500+1500/3 (1er janvier 2024 - 25 août 2024)
Néo-junior 14-15 ans  14-15 ans  Rivière du Loup	60	Oui  (2 par sexe) * Doit répondre à la norme du Nouveau-Brunswick	2 athlètes par sexe par province ou territoire 1) entrée via 500M du 1er août 2023 au 20 octobre 2024 Les athlètes du Nouveau-Brunswick doivent être inférieurs à 500M +(1500/3) : Femmes (sub109) / Hommes (sub103)
Juniors canadiens Laval Âge : 15-18 ans	40	NON	Groupe 1 : Les patineurs du Circuit mondial 2024 2- jusqu'à 15 Jrs des Championnats canadiens 2024 3- 500+1500/3 (1er janvier 2024-22 septembre 2024) G2 - 1. Tous les patineurs via les champions du Canada qui ne font pas partie du G1 2. Times 500 +1500/3 1,24 janv. - 22 sept. 2024
Tournoi canadien sur invitation  Montréal Âge : 15 ans et plus	60 Canadiens + invitations	NON	1.1 Via le classement Élite FPVQ (50 patineurs) 1.2 Patineurs non québécois (admissibles à l'élite) qui ont participé aux Championnats du Canada 2 à 10 entrées des États-Unis 3 à 10 internationaux 4 - Invitations spéciales et invitations de temps
Junior 16-18 ans Prince George  Âge : 16,17,18	60	Oui  (2 par sexe) *doit répondre à la norme du Nouveau-Brunswick	2 athlètes par sexe par province ou territoire 1) Patineurs aux Championnats canadiens 2024 2) 500 + 1500/3 du 1er août au 15 décembre 2024

## Politique de l'équipe provinciale de PVNB (saisons 2023 à 2025)

			Les athlètes du Nouveau-Brunswick doivent être inférieurs à 500M +(1500/3) - Femmes (moins de 106) / Hommes (moins de 100) - 2 athlètes par PTSO
Coupe Canada Sherbrooke Âge : 16 ans et plus	40	NON	1) Classement des 30 meilleurs SSC 2024-25 ceux sélectionnés aux Championnats du Canada complétant 4/6 épreuves 3)500+1500/3 (1er août 2024 - 5 janvier 2025)
Finale de la Coupe Canada Calgary Âge : 16 ans et plus	40	NON	1) 1 du Circuit mondial 5-6 + 30 du classement canadien 24-25 2) 30 entrées du classement 2024-2025 3) Top 3 de PVC Junior 16-18 4)500+1500/3 (1er août 2024-23 février 2025)
Finale junior Nouveau marché, ON Âge : 14-18 ans	60	NON	1. Tous les patineurs sont champions juniors 2. Top 20 au classement cumulatif 16-18 Canadien junior 3. Places restantes via 500 + 1500/3 1/24 août au 9 mars 2025
Jeunesse Canada Est  Âge 11,12,13	20 par âge par sexe	Oui  (2 par âge par sexe) Les athlètes du Nouveau-Brunswick doivent répondre aux normes du Nouveau-Brunswick	1) 2 athlètes par âge par sexe et par PTSO 2) Plafond souple de 8 par province jusqu'à 20 athlètes au total par âge et par sexe  3) Si 20 par âge par sexe n'est pas atteint, le plafond souple est supprimé

PVC régit les compétitions nationales canadiennes, lesquelles comportent des exigences en matière d'inscription. PVNB appliquera ses propres normes pour accorder tout financement. Les normes de financement sont établies pour permettre aux patineurs du PVNB d'atteindre le niveau de patinage requis pour être compétitifs à ces compétitions nationales.

### **4.0 Soutien à l'équipe provinciale**

PVNB appuie le programme de l'équipe provinciale de différentes manières, notamment :

1. En accordant le temps, l'énergie et les dépenses de l'ADC pour gérer le programme.
2. En accordant le temps, l'énergie et les frais de l'équipe d'entraîneurs de l'Association.
3. En fournissant le soutien des entraîneurs adjoints et des gérants qui appuient le programme, la subvention des coûts et le financement direct des athlètes.

Le CDA soumet une proposition de budget au conseil d'administration de PVNB. Après examen de la proposition, ce dernier informe le comité du montant alloué. Le comité détermine alors la meilleure utilisation des ressources en fonction des priorités établies et peut modifier le financement dans le cadre du budget pour répondre à l'évolution des besoins.

Un financement sera accordé pour aider à compenser les coûts de la participation des patineurs aux événements financés, conformément aux lignes directrices suivantes.

## Politique de l'équipe provinciale de PVNB (saisons 2023 à 2025)

- a) Les événements doivent être désignés comme « événements financés » par le CDA.
- b) Les patineurs doivent satisfaire à toutes les normes de performance en matière de financement du PVNB.

### 4.1 Aide allouée aux patineurs

#### 4.1.1 Financement individuel :

PVNB prend en charge les droits d'inscription de ses athlètes dans les cas suivants :

- Coupe Canada longue piste de PVC (16 ans et plus) et Championnats canadiens juniors longue piste (16-18 ans) : financement à tous ceux qui se qualifient.
- Championnats canadiens courte piste de PVC, Invitation canadienne courte piste, Championnats canadiens juniors et seniors : financement à tous ceux qui se qualifient.
- Élite Québec : financement à tous ceux qui se qualifient.
- Provinciaux du Québec (courte piste) :  
Les patineurs qui atteignent les normes suivantes :  
13-15 ans = 500+ (1500/3) : les patineurs qui ont atteint 105,3 (M) et 109,3 (F).  
16-18 ans = 500 +(1500/3) : les patineurs qui ont atteint 103,3 (M) et 108,3 (F).
- Coupe du Québec (longue piste)  
Les athlètes ayant atteint les normes suivantes :  
Patineurs : 500M +1500M : soust.-44,5+2:25= 189,5 s  
Patineuses : 500M+ 1500M : soust.-49,5+2:40= 209,5 s
- Canada junior 14-15 ans, courte piste 500+(1500/3) : financement à tous ceux qui se qualifient, conformément à l'article 3.6.2.
- Canada junior 16-18 ans, longue piste 500 + (1500/3) : financement à tous ceux qui se qualifient, conformément à l'article 3.6.2.
- Championnats canadiens courte piste – est. 11-13 ans : financement à tous ceux qui se qualifient, conformément à l'article 3.3.
- Championnats canadiens longue piste, 11-13 ans : financement à ceux qui se qualifient, conformément à l'article 3.6.1.
- Championnats canadiens longue piste, 14-15 ans : financement à ceux qui se qualifient, conformément à l'article 3.6.1.

Les dates des événements Québec Jeunesse (longue piste), interrégional (courte piste) et collégial (courte piste) seront communiquées aux patineurs, mais à l'heure actuelle, PVNB ne finance pas la participation à ces événements et ne fournit pas d'entraîneur. Cette situation sera évaluée tout au long de la saison.

Si un patineur s'inscrit à un événement et doit s'en retirer pour quelque raison que ce soit, il devra payer les droits d'inscription. Si, au moment de la blessure, une lettre du médecin attestant de la blessure est fournie et acceptée par l'association organisatrice et qu'un remboursement est effectué à PVNB, le patineur recevra le même montant en remboursement de la part de PVNB.

Si un poste budgétaire n'est pas épuisé, le CDA a la possibilité de réaffecter les fonds à d'autres événements.

Si le nombre de patineurs admissible dépasse le budget disponible, le CDA peut décider de réduire le financement.

**4.1.2 Coûts des entraîneurs** : le CDA affecte des entraîneurs et des fonds pour permettre aux entraîneurs d'assister aux événements prioritaires. Il n'est pas toujours possible ou pratique d'envoyer un entraîneur à un événement. Dans certains cas, les patineurs devront prendre leurs propres dispositions en matière d'entraînement avec l'aide du directeur technique. En raison des coûts, il se peut que PVNB n'ait pas d'entraîneurs pour participer à des événements d'un jour.

## **5.0 Conduite, discipline et appels**

PVNB détient une riche histoire en matière de succès et d'esprit sportif. Les participants au programme de développement de l'équipe provinciale de PVNB (patineurs, entraîneurs, membres du DA, gérants et personnel) doivent se comporter de façon respectueuse et éthique, conformément au *Code de conduite* de PVNB. Les infractions seront traitées conformément à la politique sur le sport sécuritaire de PVNB et les membres de l'équipe ont le droit d'en appeler des sanctions par l'entremise du processus d'appel de PVNB.

## **5.1 Sport sécuritaire**

### **Politique en matière de sport sécuritaire de PVNB**

Les plaintes sont acheminées directement à la ligne de signalement d'Integrity Counts. Les plaintes qui relèvent de la compétence d'une province ou d'un club seront redirigées vers l'administrateur du système de l'organisme provincial de sport (OPS).

## Politique de l'équipe provinciale de PVNB (saisons 2023 à 2025)

L'administrateur provincial ou l'agent de remontée des dossiers décidera s'il est préférable de traiter la plainte par l'entremise des politiques actuelles de PVNB, soit la *Politique en matière de discipline et de plaintes* ou le *Code de conduite de PVNB* ou par l'entremise du programme de règlement des différends de Sport NB.

## **Annexe A**

### **Exemptions générales et à la demande d'un entraîneur**

#### **Exemptions générales**

Des exemptions générales peuvent être demandées pour les raisons suivantes :

- Maladie ou blessure qui empêche un patineur de participer à des compétitions ou de s'entraîner pleinement;
- Urgences familiales majeures, ou maladies ou blessures graves;
- Participation à un autre événement de patinage de vitesse pour un autre sport en particulier;
- Participation à un sport d'été et obtention du droit de participer au championnat provincial ou national.

Si un patineur fait face à d'autres circonstances exceptionnelles, il peut demander une exemption générale et le CDA rendra une décision.

Les exemptions doivent être demandées par écrit, de préférence par courrier électronique, au représentant de votre club, avec copie au responsable du développement des athlètes. Le CDA demande que les exemptions soient demandées au moins deux semaines à l'avance ou le plus tôt possible, ce qui lui permet d'avoir le temps de répondre à la demande avant l'événement.

Aucune demande d'exemption ne sera prise en compte plus de 14 jours après la tenue de l'événement.

#### **Exemptions à la demande de l'entraîneur**

L'entraîneur provincial ou le directeur technique peut recommander au CDA d'accorder une exemption à un patineur s'il estime qu'elle favorise le développement du patineur (p. ex., le besoin de se reposer d'une blessure persistante, un épuisement professionnel, etc.)

*Afin de faciliter la lecture du présent texte, le masculin a été utilisé comme genre neutre pour désigner aussi bien les femmes que les hommes.*